

EMMDT THÉÂTRE

— CHÂTEAUNEUF LE ROUGE



ÉLÈVE

Nom prénom :

Date de naissance :

 - -

Si mineur, nom prénom & téléphone des responsables légaux :

Âge à la rentrée :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse (n° - voie) :

Code postal &
Commune :

E-mail :

Téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence : (nom prénom & téléphone) :

COURS, DURÉE

Cours :

PIÈCES À FOURNIR :

Attestation d'assurance responsabilité civile :

Justificatif de domicile < 3 mois :

Attention : toute inscription est due à l'année même en cas de désistement à la fin du 1er ou 2e trimestre.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'EMMDT

Date & Signature

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'élève s'engage dans sa discipline pour une durée scolaire entière.

1 - INSCRIPTION

1.3 - L'École Municipale de Théâtre admet les enfants **à partir de l'âge de 6 ans**.

1.6 - **La réinscription d'une année sur l'autre n'est pas automatique**. Elle s'effectue en Mairie, dans le courant du mois de juin. Les nouvelles inscriptions sont prises lors de la journée des associations début septembre.

1.8 - Dans l'éventualité d'une liste d'attente, priorité sera donnée aux habitants de Châteauneuf le Rouge

2 - COTISATIONS

2.1 - Le montant des cotisations est fixé par Délibération du Conseil municipal ou Décision du Maire

2.2 - Les cotisations sont annuelles et payables en septembre. Des **facilités de paiement** par trimestre peuvent être accordées mais **toute inscription est due à l'année même en cas de désistement à la fin du 1er ou 2e trimestre**.

2.3 - Suite à un déménagement, maladie avec interruption supérieure à un mois, le trimestre pourra être remboursé au vu d'un certificat médical.

2.4 - En cas d'absence d'un professeur, pour raison médicale excédant trois semaines consécutives, et si aucun remplacement n'a pu être mis en place, un avoir ou un remboursement proratisé des cours non assurés pourra être proposé.

4 - ASSIDUITÉ

4.2 - Toute absence de l'élève doit être justifiée.

4.3 - Les absences non motivées font l'objet de l'envoi d'un courrier informant des sanctions encourues. Les professeurs ne rattraperont pas les cours en cas d'absence de l'élève.

4.4 - Au-delà de trois absences sans motif valable, un élève peut se voir appliquer une des sanctions suivantes :

- interdiction de concourir à l'examen de fin d'année ou au concours de la CND ou de participer au spectacle de théâtre de fin d'année.
- renvoi temporaire ou définitif.

4.7 - Un cours d'essai pour les nouveaux inscrits débutants dans la discipline est proposé.

6 - DISCIPLINE

6.2 - Les sanctions prises pourront aller du simple avertissement notifié aux parents, à l'interdiction de concourir en fin d'année ou au renvoi définitif de l'EMMDT de Châteauneuf le Rouge ; ces sanctions seront prononcées par le Directeur de l'EMMTD.

6.3 - Toute exclusion entraîne le non-remboursement, même partiel, des cotisations.

6.4 - Les élèves sont tenus pour personnellement responsables de la salle qu'ils occupent ainsi que du matériel s'y trouvant.

TARIFS COURS DE THÉÂTRE				
DISCIPLINE	Négéliens		Extérieurs	
	ANNÉE	TRIMESTRE	ANNÉE	TRIMESTRE
Éveil (45 min)	150 €	50 €	195 €	65 €
Cours 1h	180 €	60 €	240 €	80 €
Cours 1h15	195 €	65 €	255 €	85 €
Cours 1h30	225 €	75 €	300 €	100 €
Cours 2h	240 €	80 €	315 €	105 €
Atelier ponctuel 1h	10 €			
Atelier ponctuel 30 minutes	5 €			